

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

affectations des collègues travaillant à temps partiel

- Archives - année 2010 / 2011 - Les personnels - La carrière - Infos administratives - temps partiels -



Date de mise en ligne : lundi 6 juin 2011

SNUipp-FSU 65

Lors du Groupe de Travail qui s'est tenu à l'IA le 26 mai, nous avons examiné le document de travail élaboré par la DIPER à partir des vœux exprimés par les collègues qui souhaitent exercer à temps partiel. Ce document demande beaucoup de travail en amont au service pour essayer de prendre en compte tous les paramètres qui conduisent aux propositions d'affectation.

- ▶ **Les demandes sont en progression constante et les retraits de postes** que subit notre département depuis des années (pour mémoire : - **88,5 postes depuis 2001**) ne facilitent pas la tâche.
- ▶ **Le SNUipp.FSU65 intervient lors du GT** pour demander des précisions sur les propositions, pour apporter des informations supplémentaires ou pour faire valoir des propositions d'ordre pédagogique ou organisationnel.
- ▶ **Cependant, nous ne pouvons faire état d'informations que nous n'avons pas.** C'est pourquoi nous adressons à toutes les écoles et à nos syndiqués dont nous avons l'adresse mèl, **une fiche de vœux** à compléter et à nous retourner dûment complétée.
- ▶ **Le SNUipp.FSU65 est également intervenu** auprès de la DIPER pour faire remonter des demandes ou réexaminer des propositions qui ne convenaient pas aux collègues concernés. Certaines propositions ont ainsi pu être modifiées. Cependant, toutes les demandes n'ont pas débouché sur des ajustements et nous le regrettons. Le SNUipp.FSU65 est encore intervenu aujourd'hui pour essayer de trouver une solution pour une collègue qui ne nous avait pas transmis sa fiche de vœux, sans résultat positif malheureusement.
- ▶ **Dans son rôle de représentant des personnels, le SNUipp.FSU65 tient à préciser :**

1- qu'il défend tous les collègues qu'ils soient syndiqués ou non

2- que l'administration ne transmet pas au syndicat toutes les fiches qu'elle reçoit, d'où l'importance de donner les informations nécessaires aux représentants du SNUipp.FSU65 pour qu'ils puissent vous aider et appuyer vos demandes.

en pdf vous trouverez le document transmis ce jour par la DIPER concernant les affectations des personnels qui exerceront à temps partiel pour l'année scolaire 2011/2012